

NOMENCLATURE 1-4

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2023

DENOMINATION DU CENTRE AQUATIQUE DE LENS

Rapporteur : Monsieur Chérif OUDJANI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230329-DLB14_29032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Le nouveau centre aquatique de Lens, équipement innovant et à haute performance énergétique (récupération d'eaux de pluie, de l'eau des bassins, installations photovoltaïques, performance thermique d'isolation, ...), et orienté prioritairement sur la pratique de la natation, a été érigé en face du stade Bollaert-Delelis.

Il est composé d'un bassin olympique de 50 mètres, d'un bassin d'apprentissage de 25 mètres, d'un bassin aqualudique, d'un splashpad, et d'autres différents espaces sportifs et de bien-être. Son ouverture au grand public est programmée en mai prochain.

Le 16 janvier 2023, la Ville de Lens a offert la possibilité aux administrés de choisir le nom de ce nouvel équipement sportif par le biais d'une consultation en ligne qui s'est terminée le 7 février 2023.

Parmi les noms proposés, « Aqualens » a été plébiscité avec 61% des suffrages.

Il vous est par conséquent proposé :

- De dénommer le nouveau centre aquatique « Aqualens »

La Commission Services à la population a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

Magali LOURDELLE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 31 MARS 2023

=====

SEANCE DU 29 MARS 2023 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 22 mars 2023.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION et VAIRON, M. DAUBRESSE, Mmes MASSET, LOURDELLE, GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, et M. CLAVET.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. DAUBRESSE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL n'ayant pas donné de pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ et M. KRAJEWSKI n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LOURDELLE, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.